

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault sous la présidence de Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-président, en l'absence du Président de la CCAVT, Olivier FOUILLET.

18 présents + 2 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

2 pouvoirs :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Olivier FOUILLET, Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Marie COLIN, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Jacky METAY

Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 7 décembre 2017

STATUTS GOUVERNANCE URBANISME – PLU*i*

- Vu le Code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L. 210-1, L. 211-2, L. 213-3 et L. 300-1
- Vu la Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014
- Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet au 1^{er} janvier 2018
- Vu la délibération de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet D2017-076 du 12 septembre 2017 validant les statuts modifiés
- Vu la délibération de la commune d'Airvault n°103 du 11 décembre 2017 concernant la re-délégation de la compétence AVAP et des documents liés

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De déléguer aux communes pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain sur leur commune en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones sur lesquelles est institué un droit de préemption urbain à compter du 1^{er} janvier 2018
- ✓ De déléguer à la commune d'Airvault, à sa demande, la capacité à établir une AVAP sur sa commune à compter du 1^{er} janvier 2018

Le 1^{er} Vice-Président, Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture

079-200041416-20171212-D2017108-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2017

Publication le : 21-12-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48